



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le plan d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement 303-07-2022, règlement modifiant le plan d'urbanisme adopté par le règlement numéro 303-1991, règlement adoptant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Paul afin de modifier la description de l'affectation industrielle et le « Plan d'affectation du sol du périmètre d'urbanisation »

Objet et résumé du projet de règlement

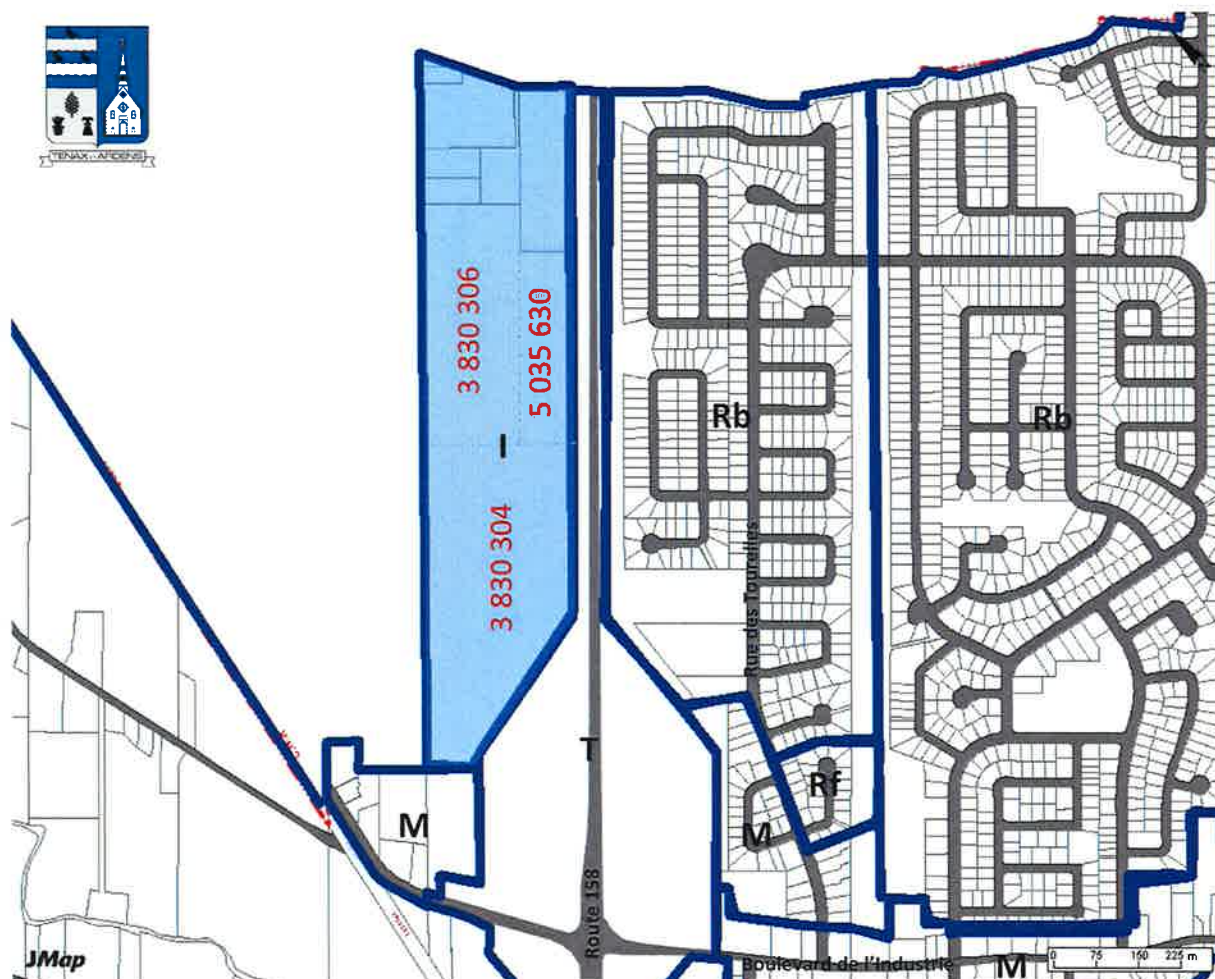
Le présent règlement modifie le plan d'urbanisme de la Municipalité adopté par le règlement numéro 303-1991 afin de modifier la définition d'aire d'affectation industrielle et afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle pour y inclure entièrement les lots 5 035 630 et 3 830 306 ainsi que le lot 3 830 304 provenant de l'aire d'affectation commerciale pour ainsi rendre conforme le bâtiment para-industriel s'y trouvant.

Illustration du plan modifié

L'illustration ci-après montre la modification apportée au « Plan d'affectation du sol du périmètre » d'urbanisation.

LÉGENDE

 Secteur concerné



Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 3 octobre 2022 à 19 heures** à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce NEUVIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille vingt-deux.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP